

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 14

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Nous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra le 9 novembre 2010 à 10:00 heures à la Chambre des Métiers de Luxembourg, 2 Circuit de la Foire à L – 1016 Luxembourg-Kirchberg.

Nous joignons un spécimen du courrier recommandé envoyé aux actionnaires du fonds. Ce courrier comprend les documents suivants :

- Convocation en français, avec traduction libre en anglais
- Procuration en français et en anglais
- Extrait du registre des actionnaires
- Fiche de présence

Luxembourg, le 15 octobre 2010

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME

LUXALPHA Sicav en liquidation

B.P. 456

L – 2016 Luxembourg

Luxembourg, le 14 octobre 2010

Nom de l'actionnaire :

Adresse

numéro de compte :

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément au jugement du 2 avril 2009, nous vous convoquons par la présente à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXALPHA SICAV, en liquidation judiciaire (ci-après « la Sicav »).

Cette assemblée se tiendra le 9 novembre 2010 à partir de 10 heures à la Chambre des Métiers, au 2 Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg. Afin de vous permettre de régler les formalités liées à la liste de présence, nous ouvrirons les locaux à partir de 9 heures et vous invitons à vous présenter le plus tôt possible à l'accueil. L'ordre du jour se présente comme suit :

- Liste des présences
- Bureau de l'assemblée
- Historique des événements depuis l'assemblée générale du 18 décembre 2009
- Actions judiciaires
- Présentation des comptes
- Divers

Nous portons à votre connaissance qu'aucune résolution ne sera soumise à un vote.

Vous trouverez en annexe les documents suivants:

- un extrait du registre des actionnaires, reprenant votre inscription. Nous vous rendons attentifs au fait que l'information qui y figure est extraite du registre qui a été remis aux liquidateurs par la SICAV le jour du prononcé de la liquidation. La désignation de l'actionnaire correspond à celle figurant sur ledit registre. Le nombre d'actions est exprimé avec trois décimales, tel que mentionné dans le prospectus de la Sicav. L'exactitude du registre des actionnaires fait l'objet de contestations. A l'heure actuelle, les liquidateurs ne sont pas en mesure de garantir son exactitude et ce tant pour ce qui est de la désignation de l'actionnaire, que du nombre d'actions. Au vu de ce qui précède, cette information est transmise sans préjudice pour la Sicav, les liquidateurs et/ou les actionnaires;
- un formulaire de procuration, qui vous permettra d'être représenté(e) par un mandataire à la dite assemblée. Ce dernier est à remplir et à signer avec l'indication manuscrite « Bon pour procuration » ;
- une fiche de présence (recto/verso), qui devra être remise aux scrutateurs pour pouvoir accéder à l'assemblée.

Afin de concilier les contraintes de certains actionnaires et intermédiaires financiers et les demandes d'information des bénéficiaires économiques, et compte tenu de la nature purement informative de la réunion, les liquidateurs judiciaires ont décidé de donner accès à chacune des personnes suivantes :

- actionnaire inscrit ;
- intermédiaire financier ;
- investisseur.

Ces personnes pourront se faire assister par une ou plusieurs personnes de leur choix. Elles devront s'identifier à l'aide de la fiche de présence, qui est à remettre aux scrutateurs.

L'admission d'une personne à l'assemblée ne vaut pas reconnaissance de sa qualité d'actionnaire de la part des liquidateurs judiciaires. La présence d'une personne à l'assemblée ne vaut pas reconnaissance de sa qualité d'actionnaire par elle.

Afin de nous permettre de préparer l'assemblée dans les meilleures conditions, nous vous prions de nous envoyer les documents et renseignements repris ci-dessous pour le 29 octobre 2010 au plus tard par courriel à l'adresse contact@luxalphainliquidation.lu :

- une copie de la procuration dûment remplie et signée si applicable;
- une copie de la fiche de présence ;
- le nombre de personnes qui se présentent à l'assemblée.

Afin de faciliter la tâche des scrutateurs, les procurations et fiches de présence devront correspondre aux modèles annexés.

Afin de vous être utiles, nous joignons une traduction anglaise de la présente. En cas de divergence, le texte français fait foi.

Les débats se tiendront en français. Une traduction simultanée en anglais sera mise en place.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les liquidateurs,

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME

PROXY

I/We the undersigned,

Name and surname: _____

Address: _____

Being the holder of:

Number of shares: _____

Sub-funds: LUXALPHA SICAV – American Selection

Account number:

Hereby appoint Ms/Mr _____
with full power of substitution as my/our proxy to participate on my/our behalf at the Annual General Extraordinary Meeting of the shareholders of the company LUXALPHA Sicav, in liquidation to be held on November 9th, 2010 at 10:00 a.m. and at any adjournment thereof with the same agenda.

I/We am/are aware that the purpose of the extraordinary general meeting consists in exchanging information about the Sicav and that no resolution will be submitted to a vote. Consequently, the holder of the present proxy will not express any vote.

Handwritten: "Good for proxy"

Signed on _____ in _____

Name and capacity to engage the shareholder: _____

PROCURATION

Je/nous soussigné(s),

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

En ma/notre qualité d'actionnaire(s) :

Nombre d'actions : _____

Sous-fonds: LUXALPHA SICAV – American Selection

Numéro de compte :

Donne/donnons par la présente procuration avec pouvoir de substitution à _____

pour participer en mon/notre nom à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUXALPHA Sicav, en liquidation judiciaire, qui se tiendra le 9 novembre 2010 à partir de 10:00 heures, ou à toute autre assemblée subséquente qui se tiendra avec le même ordre du jour.

J'ai/nous avons conscience que l'objectif de l'assemblée générale extraordinaire consiste à échanger des informations sur la société en liquidation et qu'aucune résolution ne sera soumise au vote. Par conséquent, le porteur de la présente procuration n'exprimera aucun vote.

Inscription manuscrite : « bon pour procuration »

Signé le _____ à _____

Nom et qualité pour engager l'actionnaire : _____

**LUXALPHA SICAV
EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

FICHE DE PRESENCE / ATTENDANCE DOCUMENT

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 9 novembre 2010 ***

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE SHAREHOLDERS
of 9th November 2010 ***

Numéro de compte / Account number : _____

Nom de l'actionnaire / Shareholder's name : _____

Nombre d'actions / Number of shares : _____

Commentaires / General remarks :

Annexes / Attachments :

- Carte d'identité / Identity card _____
 - Procuration donnée à / proxy given to :
Nom du représentant / Name of the proxy : _____
Fonction / Capacity : _____
 - Identification du représentant par / Identification of the proxy by : _____
 - Autres / Other : _____
- _____

Nombre d'accompagnants / Number of accompanists : _____

* L'admission d'une personne à l'assemblée générale ne vaut pas de la part des liquidateurs judiciaires reconnaissance de sa qualité d'actionnaire. La présence d'une personne à l'assemblée générale ne vaut pas, par elle, reconnaissance de sa qualité d'actionnaire.

* The admission to the meeting does not grant recognition of shareholder capacity by the liquidators. The presence of a person at the meeting does not mean that he recognizes being a shareholder.

LUXALPHA Sicav en liquidation

B.P. 456

L – 2016 LUXEMBOURG

UNOFFICIAL TRANSLATION OF THE FRENCH ORIGINAL
FOR INFORMATION PURPOSES ONLY

CONVENING NOTICE

Dear Madam, Dear Sir,

In accordance with the judgment of 2nd April 2009, we hereby send to you the convening notice for the Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUXALPHA SICAV in liquidation ("the Sicav").

The meeting will take place on November 9, 2010, at 10:00 a.m. at the "Chambre des Métiers", located at 2 Circuit de la Foire Internationale in L-1347 Luxembourg. In order to allow you to settle the formalities related to the attendance list, we will open the premises at 9:00 a.m. Therefore, we kindly invite you to present yourself at the earliest at the reception desk.

The agenda is as follows:

- Attendance list
- Bureau of the meeting
- Historical overview since the general meeting dated 18th December 2009
- Legal actions
- Presentation of accounts
- Miscellaneous

We would like you to take note that no resolution will be submitted to a vote.

Please find attached the following documents:

- An excerpt of the share register, stating your position. Please note that the information is extracted from the share register which was remitted to the liquidators by the Sicav on the day of the liquidation. The designation of the shareholder corresponds to the register. The number of shares has been expressed with 3 digits in accordance with the prospectus. Certain parties dispute the accuracy of the share register. At the present date, the liquidators cannot confirm its correctness, neither for the designation of the shareholder, nor for the number of shares. As a consequence thereof this information is transmitted under a without prejudice basis for the Sicav, its liquidators, and/or its shareholders.

- A power of attorney form, which allows you to be represented by a proxy holder at this meeting. If applicable, please fill in the form and sign it inserting in handwriting the words "Good for proxy";
- An attendance document (recto/verso), which has to be handed over to the scrutineers in order to participate to the meeting.

In order to balance the commitments of some shareholders or financial intermediaries and the requests of information by the beneficial owners, and considering the solely informative nature of the meeting, the liquidators of the Sicav decided to give access to each person who identifies itself as mentioned below and remits the attached attendance document:

- Registered shareholder ;
- Financial intermediary ;
- Investor.

These persons can be assisted by one or several persons of their choice. An attendance document will have to be remitted.

The admission to the meeting does not grant recognition of shareholder capacity by the liquidators. The presence of a person at the meeting does not mean that he recognizes being a shareholder.

In order to organize the meeting and the necessary infrastructure, we would be grateful if you could send the documents and the information mentioned here after by October 29, at the latest by e-mail to contact@luxalphainliquidation.lu:

- a copy of the duly filled and signed proxy, if applicable;
- a copy of the duly filled attendance list and the number of persons who will attend the meeting.

In order to enable the scrutineers to properly execute their duties, proxies and attendance lists have to correspond to the enclosed form.

You can find enclosed the French version of the present letter. In case of discrepancy, the French text is prevailing.

The assembly will be hold in French. A simultaneous translation in English is planned.

Sincerely yours,

Signed in Luxembourg, on 14th October 2010

For the liquidators,

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME